

## Budget participatif — Formulaire de proposition

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à la soumission d'une proposition dans le cadre du processus budgétaire participatif de l'ACEP. Toutes les soumissions doivent être reçues avant 17 h (HE), le vendredi 9 août 2024. Les soumissions tardives ne pourront être prises en compte pour le processus budgétaire participatif de 2024, mais elles seront conservées pour les années suivantes.

Notez que le Comité des finances examinera les propositions en fonction des critères suivants :

- Conformité aux statuts et règlements de l'ACEP;
- Contradictions et chevauchements entre les propositions soumises;
- Coûts estimatifs, s'ils sont fournis, pour que les membres soient en mesure de prendre en considération le coût total de mise en œuvre de la proposition.

Le Comité s'efforcera de concilier les points susmentionnés avec les auteur·es des propositions (les « proposeur·euses ») avant de les soumettre au vote.

Titre de la proposition : Honoraires liés aux activités des membres de la base

### Mandat

Aider financièrement les membres de base de l'ACEP dans leur travail sur les campagnes officielles de l'ACEP pendant les heures de travail.

### Proposition

Mettre des fonds de côté pour rembourser à l'employeur le temps que les membres de la base consacrent, pendant leur journée de travail, à travailler activement aux campagnes officielles de l'ACEP. Les activités admissibles peuvent inclure le travail d'organisation et de mobilisation nécessaire pour mener à bien des campagnes telles que la campagne visant à faire annuler la politique de retour au bureau.

### Coût

- Environ 1 % des 25 000 membres (250 membres)
- 10 heures par année, par membre
- Salaire moyen de 40 \$ de l'heure
- Équivalent à **100 000 \$** pour l'année suivante.

Brève description (200 mots maximum)

Coût estimatif (s'il est connu) : **100 000 \$**